



INFOS PRATIQUES

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

SMIEEOM Val de Cher
22 rue de Gâtines – BP 90 – 41110 SEIGY
02 54 75 76 66 sieeomvaldecher@wanadoo.fr
www.smieeom.fr



Le SMIEEOM Val de Cher assure la **compétence ordures ménagères** pour le compte des communes :

- la collecte de vos déchets non recyclables (chaque semaine dans les bacs gris)
- la collecte, le tri et le recyclage des emballages et des papiers recyclables
- la gestion des quatre déchèteries du territoire, auxquelles vous avez accès gratuitement (pour les particuliers)



LES ORDURES MENAGERES

Elles sont collectées dans le bac gris qui ne doit contenir que des déchets non recyclables.

La collecte a lieu chaque **LUNDI**. N'oubliez pas de sortir votre poubelle le dimanche soir.

** En cas de jour férié le lundi, la collecte sera reportée au mardi.*

PROBLEME DE BAC ?

Votre bac est cassé ? Contactez la mairie ou appelez le SMIEEOM au 02 54 75 76 66, en donnant le numéro situé sous le code barre. Nous vous remplacerons le bac.

Votre bac a été volé ? Déposez plainte à la gendarmerie et envoyez le récépissé au SMIEEOM. Un nouveau bac vous sera attribué.

Votre famille s'est agrandie et votre bac est devenu trop petit ? Contactez la mairie. Le SMIEEOM pourra vous attribuer un bac plus grand sur justificatif de la composition de votre foyer.

Vous déménagez ? Laissez le bac à votre ancienne adresse et donnez-nous vos coordonnées.

LES DECHETS RECYCLABLES



Les éco-points à votre disposition pour faire recycler les emballages, verres et papiers se trouve :

- Cimetière
- Rue Basse
- Place du Château
- Super U Route de Vierzon

Merci de ne jeter dans les colonnes de tri que les déchets recyclables. Les « erreurs de tri » coûtent cher (collecte, tri, traitement). **Sur 2015, elles représentent environ 27 % du contenu de la colonne jaune.** C'est mieux que l'année dernière (29 %), mais encore trop.

Pour vérifier si vous faites le bon tri, consultez le MEMO !

- MEMO TRI -

CONTENEUR JAUNE



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN MÉTAL

CONTENEUR BLEU



PROSPECTUS, CATALOGUES

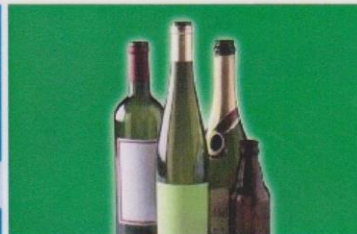


JOURNAUX, MAGAZINES



ENVELOPPES BLANCHES, PAPIERS DIVERS

CONTENEUR VERT



BOUTEILLES EN VERRE



BOCAUX ET POTS EN VERRE

Des sacs de pré-tri et des guides pratiques sont disponibles en mairie

Besoin d'aide ?

Emballages (Jaune) : Ne triez pas les barquettes, films et pots en plastique. Seulement les bouteilles et flacons. Laissez les bouchons sur les bouteilles et les briques. Ils sont aussi en plastique.

Papiers (Bleu) : Tous les papiers se recyclent. Mais ne les mélangez pas avec d'autres matières.

Verre (Vert) : La collecte ne concerne que les emballages en verre. N'y jetez pas la vaisselle, les vitres ou les ampoules. Retirez les bouchons, couvercles et capsules. Ils ne sont pas en verre.

⇒ **Tout le reste doit être jeté dans le bac gris ou en déchèterie.**



Plus d'infos sur www.smieeom.fr